

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Greffier-trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 7 octobre 2024 le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine a adopté le règlement # 2024-09-444 intitulé :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2022-04-427 CONCERNANT LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

Le présent règlement est en vigueur tel que prévu par la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité.

Donné à Sainte-Sabine ce 8e jour d'octobre 2024.

Chantal St-Germain Directrice générale et greffière-trésorière